



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le 11 avril à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 2024-005.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la disposition du règlement Z2019 concernant la superficie minimale d'un terrain jumelé dans la zone P3-5. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

- **D'autoriser la création d'un lot jumelé de 252 m² au lieu de 300 m² tel que prévu au règlement de zonage Z2019.**

Identification du site concerné :

Ce lot est situé sur la place Johanne dans la zone P3-5, sur le lot 6 597 888 du cadastre du Québec. La demande est formulée par Monsieur Samuel Sicotte.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil.

Une présentation détaillée de la dérogation mineure peut être consultée sur le site internet à l'adresse : www.napierville.ca sous la rubrique « demande de dérogation mineure ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 26^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-quatre.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière